

ANNEXE A L'ARRETE DU 17 MARS 2025 RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS
POUR LES ZONES D'IMPLANTATIONS DE ROUEN-ELBEUF, DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE,
D'EVREUX-VERNON, DU HAVRE ET DE DIEPPE

Le présent bilan contient les objectifs quantitatifs de l'offre de soins exprimés en nombre d'implantations autorisées à ce jour, par **activité de soins concernées par le bilan quantitatif de l'offre de soins du 17 mars 2025** (art R.6122-25 du code de la santé publique soumises à autorisation relevant du SRS) et en nombre d'implantations prévues à échéance du SRS.

Remarques :

- Il faut entendre par implantation, un site géographique d'exercice ;
- Au regard de la réforme des autorisations, il n'y a plus de distinction entre les formes d'hospitalisation à temps complet et/ou d'alternatives à l'hospitalisation.

ACTIVITES DE SOINS NON REFORMEES
POUR LESQUELLES LA PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT DEROGATOIRE LOI VALLETOUX S'APPLIQUE

Modalités de l'activité de soins	Implantations Gynécologie-Obstétrique																								
	n i v e e a u	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne			Zone d'implantation : Havre			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Vernon			Région Normandie		
		Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Diffrérentiel
Gynécologie-obstétrique	I	1	1	0	0	0	0	2	2	0	3	3	0	0	0	0	0	0	2	2	0	8	8	0	
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs	II a	1	1	0	1	1	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0	0	0	8	8	0	
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs	II b	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0	
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs et réanimation néonatale	III	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	4	0	

Un établissement de niveau II dispose obligatoirement de la modalité de niveau I (gynécologie-obstétrique)

Un établissement de niveau III dispose obligatoirement des modalités de niveau I (gynécologie-obstétrique) et de niveau II (néonatalogie avec soins intensifs)

Activité de soins		Implantations USLD																							
		Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne			Zone d'implantation : Havre			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Vernon			Région Normandie		
		Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
USLD		6	6	0	4	4	0	2	2	0	4	4	0	1	1	0	4	4	0	4	4	0	25	25	0

ACTIVITES DE SOINS REFORMEES
POUR LESQUELLES LE PRS PREVOIT DE NOUVELLES IMPLANTATIONS ET LES MENTIONS
CONCERNEES PAR LE DECRET VALLETOUX

		Implantations de Soins médicaux et de réadaptation																							
Modalités	Mentions	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne			Zone d'implantation : Havre			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Vernon			Région Normandie		
		Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel	Autorisées au 1/11/2023	Autorisées à échéance du PF	Différentiel
	Polyvalent	17	17	0	18	18	0	14	14	0	10	10	0	5	5	0	20	20	0	10	10	0	94	94	0
	Gériatrie	6	7	+1	8	8	0	3	3	0	3	3	0	1	1	0	7	7	0	3	3	0	31	32	+1
	Locomoteur	4	4	0	3	3	0	1	1	0	2	2	0	2	2	0	3	3	0	2	2	0	17	17	0
	Système nerveux	5	5	0	3	3	0	1	1	0	3	3	0	1	1	0	4	4	0	2	2	0	19	19	0
	Cardio-vasculaire	3	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	3	3	0	1	1	0	12	12	0
	Pneumologie	1	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	9	9	0
	Système digestif, endocrinologie, diabétologie et nutrition	1	1	0	1	1	0	0	1	+1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	6	7	+1
	Brûlés	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
	Conduites addictives	2	2	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	9	9	0
Pédiatrie	Enfants et adolescents (4 ans et plus)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Jeunes enfants, enfants et adolescents (0 - 17 ans)	2	2	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	3	+1	1	1	0	7	8	+1
Cancer	Cancers - oncologie	0	1	+1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	+1	1	1	0	2	4	+2
	Cancers - oncologie et hématologie	0	1	+1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2	+1